

**CONTRAT DE RESERVATION DE LA MAISON DU
GARDIEN DE PHARE DE L' ÎLE LOUËT**

Locataire :

Nom :Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone :
Portable :
E-mail :

La maison peut accueillir 10 personnes. Aucune dérogation ne peut être accordée.
Le nombre de personnes présentes est sous l'entière responsabilité du locataire.

Choisissez 3 dates de séjour par ordre de priorité, en précisant la formule retenue (de A à H : voir les conditions d'utilisation)

Formule

1. Date d'arrivée : le
Date de départ : le

2. Date d'arrivée : le
Date de départ : le

3. Date d'arrivée : le
Date de départ : le

Total à payer par chèque :

Merci de rédiger votre chèque à l'ordre du Trésor Public.

Caution :

Le montant de la caution est de 500 €.
Merci de rédiger votre chèque à l'ordre du Trésor Public.

Je, soussigné(e), accepte l'ensemble des conditions d'utilisation de la maison du gardien évoquées sur le document du même nom et celles présentées dans la charte et m'engage à les faire respecter auprès des autres locataires.

Ce document vaut engagement contractuel entre les deux signataires.

Lieu et date :

Signature obligatoire de l'occupant responsable
précédée de la mention « Bon pour accord »

Signature de Jean Guy Gueguen
Maire de Carantec

Pièces à joindre :

- votre chèque de règlement à l'ordre du Trésor Public
- votre chèque de caution à l'ordre du Trésor Public
- une photocopie de votre pièce d'identité

Seuls les dossiers complet seront pris en compte.

Tous les documents doivent être établis au nom du demandeur, qui doit retirer en personne les clés.